

**La CAPEB appelle à ne pas sacrifier les dépenses d'entretien et de
sauvegarde du Patrimoine :
Préserver le patrimoine, c'est préserver nos territoires et les savoir-faire**

Paris, le 24 octobre 2025 – Au moment où se tient le Salon international du patrimoine culturel à Paris, la CAPEB alerte sur le projet de loi de finances pour 2026, qui propose une baisse de plusieurs dizaines de millions d'euros des crédits budgétaires dédiés au patrimoine. Elle appelle donc les parlementaires à préserver les crédits dédiés à l'entretien de notre patrimoine bâti collectif.

Le Fonds incitatif pour le patrimoine (FIP) est particulièrement concerné par ces coupes, puisqu'il serait divisé par deux en 2026 si les parlementaires votaient le projet de loi de finances sans le modifier. Cette restriction budgétaire est un très mauvais signal pour mobiliser d'autres types de financements pour la réalisation de chantiers nécessaires dans les petites communes. Elle pénalise ainsi tous les acteurs du patrimoine.

La CAPEB appelle les députés et les sénateurs à modifier ces dispositions afin que les crédits budgétaires permettent la poursuite de l'entretien et de la restauration du patrimoine bâti, monuments historiques ou non. La CAPEB rappelle en effet que les 500 000 entreprises artisanales, actives sur l'ensemble du territoire, œuvrent au quotidien pour entretenir et restaurer le patrimoine bâti local, qu'il soit classé ou non, et pour lui donner une seconde vie, notamment en lui intégrant le confort thermique et l'accessibilité qui lui manquent bien souvent.

Dans la perspective des élections municipales de 2026, la CAPEB appelle les futurs élus locaux à inscrire dans leur action une politique ambitieuse et régulière d'entretien du patrimoine bâti historique, religieux ou vernaculaire, et à mobiliser leurs artisans locaux. Les artisans du patrimoine bâti et leurs équipes sont formés et compétents pour mener à bien ces travaux essentiels pour assurer la continuité de notre histoire collective, de notre culture et de nos particularismes locaux. Il importe de ne pas entraver leur action salvatrice et nécessaire pour des raisons budgétaires, qui sont de nature à générer des pertes bien plus importantes pour les finances publiques et notre société, qu'il s'agisse d'emploi, d'activité ou encore de tourisme.

Une restauration lourde du patrimoine, réalisée dans l'urgence, coûte toujours plus cher qu'un entretien préventif et constant par les entreprises artisanales locales. En outre, cet entretien régulier permet de valoriser l'identité locale et de soutenir l'emploi dans les territoires. Pour la CAPEB, le patrimoine n'est pas une dépense, mais un investissement durable au service de l'économie locale, de la transmission des savoir-faire et du lien social. L'État, aux côtés des acteurs publics et privés, doit poursuivre un engagement de long terme en faveur des territoires.

Contact presse :

Albertine Minart, Chargée des Relations Presse
E-mail : a.minart@capeb.fr | 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : @capeb_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb

[Retrouvez l'intégralité de l'actualité de la CAPEB sur son espace presse](#)